

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-046

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur le Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Géraldine BALLIGAND

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; M. Claude LARDY ; M. Émile COHEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Alain PAUTROT ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Vincent RAFFARA ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Nicole COHEN ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Benoît SÉCHET ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Nathalie MAYEN ; M. Yoann STUCK ; M. Gonzague ZIEGLER ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Denise MAIGRE (Adjointe) donne pouvoir à M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Martine BIARD donne pouvoir à Mme Maryse BODDELE ; M. Jean-Claude MICHEL donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL ; Mme Johanna BECKERT donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe).

Membre absent : M. Benoît DESACHY

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 32

OBJET DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNALES DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

La Commission Communale des Impôts Directs tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels le 1^{er} janvier 2017, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Elle intervient en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Même si son rôle est consultatif, elle doit être instituée dans chaque Commune, conformément à l'article 1650 du CGI.

Dans les Communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée:

- du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental/régional des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental/régional des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune à partir d'une liste de 32 contribuables adopté par le Conseil municipal (16 titulaires et 16 suppléants). Cette dernière doit respecter une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe habitation – TH et cotisation foncière des entreprises – CFE).

La durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Il convient donc de constituer une liste de 32 contribuables.

— — — — —

Vu l'article 1650 du code général des Impôts,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

A l'unanimité par 32 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin : public à mains levées ;
- Etablit la liste des 16 commissaires titulaires et des 16 commissaires suppléants, telle qu'elle sera présentée au directeur départemental / régional des finances publiques.

Accusé de réception en préfecture 069-216900811-20260605-DELBI_2026-046-DE Date de réception préfecture : 10/06/2026
--

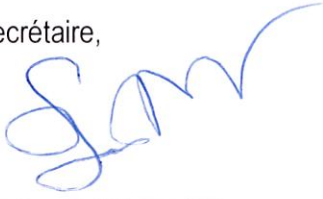
TITULAIRES			
1	Monsieur	Jean-José	GARCIA
2	Madame	Anne-Sophie	BERTHET
3	Monsieur	Didier	BRIAND
4	Madame	Béatrice	ALBERTI
5	Monsieur	Denis	FAYET
6	Monsieur	Florian	BARDASSIER
7	Madame	Marie	ROTGER
8	Monsieur	Romain	MIFSUD
9	Monsieur	Pierre	MUGUET
10	Madame	Laeticia	BERNARD
11	Monsieur	Jérôme	FRANÇOIS
12	Monsieur	Alain	PAUTROT
13	Monsieur	Daniel	MEUNIER
14	Madame	Clémence	DE MORAND
15	Monsieur	Stéphane	SOLARD
16	Monsieur	Léon	CHELLI

SUPPLEANTS			
1	Madame	Christelle	GERIN-EPELY
2	Monsieur	Jean-Philippe	CORDIN
3	Monsieur	Roland	GIRAUD
4	Madame	Joëlle	TAMET
5	Monsieur	Cédric	VAUJANY
6	Monsieur	Nicolas	PRIVAT DE GARILHE
7	Madame	Laure	DESCHAMPS
8	Monsieur	Pascal	TROTTIER
9	Madame	Éléonore	MOURIER
10	Madame	Brigitte	RAMOND
11	Monsieur	Jean-Claude	THIOLLIER
12	Madame	Isabelle	BUSQUET
13	Monsieur	Hervé	DE SAINT LAUMER
14	Madame	Colette	BONNIN
15	Madame	Nicole	COHEN
16	Madame	Muriel	KAJLER

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260605-DELBI_2026-046-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2026

Ainsi délibéré,
A Écully, le 5 juin 2026

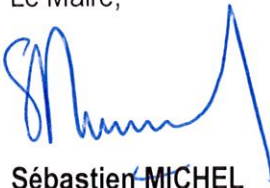
La Secrétaire,



Géraldine BALLIGAND

Certifié exécutoire le **10 JUIN 2026**

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Le Maire,



Sébastien MICHEL

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260605-DELBLI_2026-046-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2026